

A.D.N ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 141 192 euros
Siège social : 11/13, rue John Hadley
59491 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE 532 021 722
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le six novembre,
A 10 heures,

La société **GROUPE 2J**, Société à responsabilité limitée au capital de 910 000 euros, ayant son siège social Rue de Lisbonne, 93110 ROSNY SOUS BOIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 324 705 RCS BOBIGNY, *(ci-après "L'associée unique")*,
Représentée par ses cogérants, Messieurs Gérard BENSIMON et Ghislain SERON,

Associée unique de la société A.D.N ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE,

Étant précisé que la société CABINET FORTIN, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 26 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société GROUPE 2J, associée unique, décide de modifier la date de clôture et d'ouverture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre et 1^{er} janvier au lieu du 31 mars et 1^{er} avril. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de neuf (9) mois et sera clos le 31 décembre 2023 au lieu du 31 mars 2024.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'article 26 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 26 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur **Ghislain SERON**,
Représentant la société GROUPE 2J,
Associée Unique Présidente,

Monsieur **Gérard BENSIMON**,
Représentant la société GROUPE 2J,
Associée Unique Présidente,